



2E10

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'agglomération
- - - - - Trait de côte
- - - - - Limite de zonage
- Le secteur ne en mer s'étend jusqu'aux limites territoriales des communes
- ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Axe de bande d'implantation (largeur 5m)
- Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Linière commercial à préserver
- Espace boisé classé (EBC)
- Espace boisé classé linéaire (EBC)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spatialisé (OAP)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation
- Patrimoine bâti traditionnel et balnéaire
- Périmètre d'attente pour projet d'aménagement (MAP) - Date d'expiration : décembre 2024
- Seuls d'intensité : 20m pour habitations et 100m pour autres destinations
- Protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme**
- ★ Elément ponctuel
- Elément linéaire
- Morphologie urbaine singulière
- Autres éléments surfaciques (ensembles bâtis, bâtiments, quai, ...)
- Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Ruisseau, canaux et fossés
- Arbre isolé
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace vert
- Secteurs humides et inondables**
- Zones humides
- Secteurs soumis à des risques d'inondation
- Secteurs soumis à des risques d'inondation de type centennale
- Autres éléments réglementaires**
- Ruelle des 100 m (des littoraux)
- Risque d'érosion de falaise
- Courbe protégée en raison de la richesse du sol et du paysage

Sources des données : cadastre - DGPR / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
 DGA Transitions et Développement du territoire
 Pôle Développement Urbain
 Unité Ressources et Conception
 pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



5.2.1 - Plan de zonage

Version	Date	Procédure	Auteur	Visé
1	19 décembre 2019	PLU approuvé	PR / CL	CV / BR
2	septembre 2021	Modification réglementaire n° 1 approuvée	PR / CL	CV / BR
3	29 avril 2022	Mise à jour N°1	CL	CV / BR
4	6 juillet 2023	Revision allégée N°1 approuvée	CL	CV / BR
5	6 juillet 2023	Modification N°1 approuvée + Mise à jour N°2	CL	LV / BR

N

 Echelle : 1 : 2 000
plan_521_2E10
 Edité le : 14/04/2023